

# Réunion du conseil d'établissement Procès-verbal



## Compte rendu de la 5<sup>e</sup> réunion du conseil d'établissement Jeudi 11 juin 2020

### Sont présents :

Monsieur Julien Royer	Représentant des parents
Madame Caroline Gagnon	Représentante des parents
Madame Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Madame Sonia Simard	Personnel de soutien
Madame Mélanie Careau	Représentante des parents
Madame Justine Tremblay	Personnel professionnel
Madame Nathalie Bussièrès	Service de garde
Monsieur Alain Gagnon	Directeur
Monsieur Jean-Philippe Ménard	Représentant des parents
Monsieur Dominic Desnoyers	Enseignant

### Sont absents :

Monsieur Julien Royer	Représentant des parents
Monsieur Jean-Philippe Ménard	Représentant des parents
Madame Marie-Josée Laliberté	Représentante de la communauté

### 1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue et vérification du quorum.

Mme Caroline Gagnon souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Mme Caroline Gagnon félicite tous les membres pour leur implication. Elle invite les membres présents à signer la liste des présences qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par la présidente.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Marlène Barras et est adoptée à l'unanimité.

#### Résolution 028 – CE 19/20 -41

### 3. Adoption du compte rendu du 28 mai 2019

Mme Nathalie Bussièrès propose l'adoption du compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### Résolution 028 – CE 19/20 -42

# Réunion du conseil d'établissement

## Procès-verbal



#### 4. Suivi du compte rendu du 28 mai 2019

Aucun suivi

#### 5. Droit de parole au public

Pas de public.

### *Points de décisions et recommandations*

#### 6. Règles de régie interne du conseil d'établissement

**Attendu que** la pandémie de Covid-19 qui sévit actuellement nous exige de changer nos méthodes de travail à plusieurs égards, notamment quant au travail à distance;

**Attendu que** les règles de régie interne du conseil d'établissement ne permettent pas la tenue de rencontres à distance ou de mode alternatif de prise de décisions aux rencontres faites en présentiel;

**Attendu** la décision du ministère de la Justice de permettre par la mise en place d'une nouvelle mesure temporaire la tenue à distance d'assemblées, de réunions ou de séances pour lesquelles des lois ou règlements l'empêcheraient en temps normal;

**Attendu qu'**il est opportun de modifier nos règles de régie interne pour permettre ces deux (2) modes de prise de décisions;

**Attendu que** ceux-ci respectent les principes d'une saine gouvernance;

**Sur proposition de Mme Mélanie Careau, il est résolu à l'unanimité de :**

- **Permettre** la participation à une réunion du conseil d'établissement à l'aide de moyens de communication permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux. Ils sont alors réputés présents à cette réunion.
- **Permettre** que les résolutions adoptées par les membres habiles à voter lors des réunions du conseil d'établissement virtuel aient la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une séance en présentiel.

#### **Résolution 028 – CE 19/20 -43**

#### 7. Budget 2020-2021

M. Gagnon nous présente les prévisions budgétaires pour l'an prochain et nous rappelle que celles-ci ont été planifiées en optimisant le service direct aux élèves.

M. Gagnon souligne que le budget a été planifié d'une façon très « serrée » et qu'il y aura peu de marge de manœuvre pour ajouter des services en cours d'année.

Les services de soutien aux élèves seront maintenus et bonifiés en orthopédagogie.

Il est proposé par Mme Mélanie Careau d'adopter le budget tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

# Réunion du conseil d'établissement

## Procès-verbal



### **Résolution 028 – CE 19/20 -44**

#### **8. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents**

M. Gagnon nous présente les principes encadrant les frais chargés aux parents.

Mme Perreault-Chabot propose l'approbation des principes d'encadrement des frais chargés aux parents et celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution 028 – CE 19/20 -45**

#### **9. Fournitures scolaires**

M. Gagnon nous a envoyé les documents par courriel et nous demande si nous avons des questions ou des corrections.

Mme Mélanie Careau propose l'adoption des fournitures scolaires avec les modifications apportées par la direction et la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution 028 – CE 19/20 -46**

#### **10. Factures scolaires 2020-2021**

Toutes les factures scolaires nous ont été envoyées par courriel et M. Gagnon répond à nos questions. Afin d'être en mesure de facturer les bons coûts aux parents, M. Gagnon nous rappelle qu'il a ajouté un code de photocopies supplémentaires pour tous les membres de l'équipe-école. Ce code sert à faire les photocopies non facturées aux parents.

Mme Perreault-Chabot propose l'approbation des factures scolaires et cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **Résolution 028 – CE 19/20 -47**

#### **11. Rapport annuel 2020-2021**

M. Gagnon nous présente succinctement le rapport annuel. Quelques corrections seront faites et nous le recevrons par courriel. M. Gagnon nous demande d'approuver le document par courriel. Il sera par la suite envoyé à la CS.

Mme Barras propose l'approbation de cette procédure et celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution 028 – CE 19/20 -48**

#### **12. Règles de conduite**

M. Gagnon nous informe qu'il n'y aura pas de changement pour l'an prochain.

Les règles sont approuvées à l'unanimité

# Réunion du conseil d'établissement

## Procès-verbal



M. Desnoyers propose l'approbation des factures scolaires et cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### Résolution 028 – CE 19/20 -49

#### 13. Photographie scolaire

Le conseil propose d'engager la compagnie « **Photonik plus** » pour l'an prochain. Tous les membres approuvent cette décision.

### Résolution 028 – CE 19/20 -50

#### 14. Changement d'horaire pour le 23 juin 2020

M. Gagnon nous informe que les membres du comité de fin d'année nous demandent d'approuver l'horaire continu pour notre dernière journée de classe. Les cours se termineraient à 12 h 45 et le service de garde serait offert aux élèves inscrits.

M. Dominic Desnoyers propose de faire un horaire continu pour la journée du 23 juin et cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Résolution 028 – CE 19/20 -51

## *Points fixes*

#### 15. Parole à la technicienne du service de garde

Rien de particulier

#### 16. Parole à la représentante de la communauté

Elle est absente.

#### 17. Parole au représentant du Comité de parents

Aucun représentant au Comité de parents.

## *Points d'informations*

#### 18. Mot de la direction et du personnel de l'école

##### - Travaux d'été

Tous les plafonds seront refaits au 1er étage et deux salles de bain.

##### - Rentrée scolaire

Nous attendons les directives du ministre.

#### 19. Adoption de la levée de l'assemblée

## Réunion du conseil d'établissement Procès-verbal



La levée de l'assemblée est proposée par Mme Caroline Gagnon à 20 h 24 et est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution 028 – CE 19/20 -52**

Caroline Gagnon  
Président

Alain Gagnon  
Directeur